Parc naturel régional de Camargue

Registre des délibérations - Délibération n° 12 : 20/03/2018

COTISATION ANNUELLE 2018 À LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE »

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

- **Étaient présents :**

— **Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret

— **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez

— **Représentants des Communes :**
- Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac

— **Représentants des établissements publics :**
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

- **Avaient donné pouvoir :**
Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

- **Étaient absents-excusés :**
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minoretti
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

- **Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres**

- **Autres personnes présentes :**
Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation
18/12/2017
RC – 694/695

Parc naturel régional de Camargue

REÇU EN PREFECTURE
le 26/03/2018
Application agréée E-legalite.com
70_DE-013-251302295-20180320-DEL_12_COTH

Parc naturel régional de Camargue

Délibération n° 12 : 20/03/2018

COTISATION ANNUELLE 2018 À LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE »

Conformément aux objectifs de sa charte en matière de tourisme, qui repose sur la maîtrise et la structuration d'un développement touristique responsable basé sur la découverte du patrimoine naturel et culturel, le Parc s'appuie sur deux démarches que sont la « Marque Valeurs Parc naturel régional de Camargue » et la « Charte européenne de tourisme durable » afin de qualifier l'offre de son territoire.

Le Parc naturel régional de Camargue développe depuis 2003 la marque « Parc naturel régional de Camargue » et compte aujourd'hui 28 prestations marquées : 10 hébergements, 4 sites de découverte, 6 prestations équestres, 6 manades de taureaux et 2 viticulteurs. En 2016, le Parc de Camargue a élargi le dispositif aux prestations d'hébergement (hôtel, gîte, chambre d'hôtes, meublé de tourisme, camping) et aux sites de découverte en visite libre ou guidée (musée, espace naturel...). En 2017, le Parc a travaillé sur le renouvellement de la Marque Parc pour les viticulteurs, les prestations équestres et les manades de taureaux, dont les conventions de partenariats arrivaient à échéance après 5 ans d'utilisation.

Conformément à la demande de la Fédération des Parcs naturels régionaux de participer à la vie du réseau national « Marque Valeurs Parc », et à la délibération prise par le Comité syndical du Parc naturel régional de Camargue en date du 20/04/2016, le Parc a mis en place une cotisation annuelle de 100€uros (nets de toute taxe) pour les bénéficiaires de la Marque Parc naturel régional de Camargue. Des participations financières supplémentaires peuvent être demandées aux bénéficiaires de la marque si des actions particulières de promotion et de communiation sont envisagées, comme le prévoit la convention d'utilisation d'attribution de la marque.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée approuve le maintien de cette cotisation annuelle de 100€uros pour les prestataires déjà marqués/en renouvellement et de l'étendre aux nouveaux bénéficiaires et d'autoriser le Président à signer les conventions d'utilisation de la Marque « Valeurs Parc ».

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 26 MARS 2018
Et de l'affichage effectué le 26 MARS 2018

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

REÇU EN PREFECTURE
le 26/03/2018
Application agréée E-legalite.com
70_DE-013-251302295-20180320-DEL_12_COTH